

cinq minutes environ. La dernière était la plus forte; elle a été ressentie par tout le monde, et a causé un certain émoi en ville. Les chaleurs fortes et prolongées depuis le commencement du mois ne sont pas apparemment sans liaison avec le phénomène que nous signalons.

— Le Landbote de Soleure, appelle l'attention des autorités communales de la Suisse septentrionale et orientale sur le nouveau péril dont la Suisse est menacée en ce moment par l'apparition de la peste bovine en Bavière. Dans le village bavarois d'Untersteinach, le fléau a éclaté dans douze écuries; trente-six animaux ont été atteints et cent quatre ont été abattus par ordre des autorités de police pour prévenir l'extension du mal.

— Le village de Jenins dans les Grisons (Suisse), est gravement menacé par des avalanches de pierres et de limon provenant d'une montagne qui s'est éboulée en partie l'année dernière et que les pluies de ce printemps ont achevé de désagréger. Une forêt communale est déjà à moitié dévastée, et l'on a de vives inquiétudes pour le sort du village. Mercredi dernier, à neuf heures du matin, a eu lieu de nouveau un écoulement considérable du rocher. Les mesures sont prises pour préserver le village.

— La Gazette de Klagenfurt raconte qu'un malheur affreux vient d'arriver à Koutschak. Le maire qui, le 1<sup>er</sup> mai, était sorti en voiture avec ses deux fils et une servante, chercha un abri contre la violence de la pluie dans une vieille carriole de sable, sous une partie de la paroi faisant saillie. Mais bientôt les terres mouillées s'effondrèrent, en ensevelissant personnes, chevaux et voiture. Une femme, en passant plus tard par le lieu du désastre, aperçut une tête de cheval sortant de la terre, et elle raconta dans le village ce qu'elle avait vu. Les gens se rendirent immédiatement sur les lieux; ils enlevèrent la terre, mais ne trouvèrent plus que des cadavres. Le cheval seul put être sauvé.

— Mardi, à Sunderland, a été célébrée l'union de deux naîms. Ainsi qu'on peut le supposer, cette cérémonie a attiré beaucoup de monde à l'église Saint-Pierre, où elle a eu lieu. Le marié, M. Samuel Neild, né en 1818, mais paraissant beaucoup plus jeune que son âge véritable (quarante-neuf ans), a les traits fins et réguliers, une moustache noire, une tournure élégante et 42 pouces de hauteur. Il portait un paletot court, un gilet blanc, la calotte courte et les bas rouges.

La mariée, Mlle Campbell, âgée de trente ans, a 58 pouces de hauteur; elle portait une robe de soie grise, une guirlande de fleurs d'orange et un long voile qui retombait gracieusement sur un volumineux chignon à la mode.

— Une échauffourée a eu lieu à San-Pedro-Prings, près de San-Antonio (Texas). Les troupes de couleur stationnées dans cette localité se sont mutinées contre leurs officiers et un massacre général a été un instant menaçant. La cause de cette mutinerie est, du reste, de nature à faire faire des réflexions sérieuses. Le lieutenant Griffin avait condamné un homme à être pendu par les pouces. Cette punition cruelle, usitée dans l'armée américaine est tellement douloureuse, qu'elle cause quelquefois le tétanos et la mort. Un sergent de la compagnie voulut faire des remontrances; l'officier lui ordonna de rentrer à son quartier, il s'en suivit une contestation à la suite de laquelle le sergent tira son sabre et fendit la tête à son supérieur; un autre officier brâla la cervelle au sergent, et un soldat à son tour blessa cet officier à la main. Tout le camp fut sur pied en un instant; les balles sifflèrent comme dans une bataille, et on eût dit un instant que la mêlée n'avait d'autre but qu'une boucherie générale. L'ordre se rétablit progressivement, cependant, grâce à l'énergie d'un officier âgé, qui tint tête à l'orage au péril de sa vie. Une enquête a été ordonnée par le général Merrit, qui commande la place. En attendant la conclusion, de nombreuses arrestations ont été faites, et les postes de police ont été renforcés.

— Un journal d'Albany vient de découvrir qu'il serait plus avantageux pour le Gouvernement de faire payer une licence aux gens qui boivent des liqueurs qu'à ceux qui en vendent. En conséquence, il propose d'assujettir les buveurs américains à une licence de 20 à 100 dollars par an. Aucun jeune homme ne pourrait en obtenir avant l'âge de 21 ans, pour la bière seulement. A ce dernier âge, il pourrait acquérir la faculté de boire toute espèce de liquide, de fumer, de chiquer et d'exercer ses autres droits de citoyen. On pourrait étendre cette faveur aux femmes fortes qui en feraient la demande.

— La Gazette des Tribunaux rapporte le fait suivant :

« Deux ouvriers boutonnières, les frères P..., furent acostés, un de ces derniers jours, par un jeune homme d'environ vingt ans, et dont le costume était celui d'un ouvrier. Cet inconnu qui, en parlant, avait un accent picard assez marqué, dit aux frères P... qu'en écoutant involontairement leur conversation il avait reconnu en eux des compatriotes, des enfants de la Picardie, et que s'ils l'avaient pour agréable, il était à même de leur procurer, moyennant trois francs par personne, deux billets pour prendre place dans un train de plaisir qui les conduirait dans le département de la Somme. Les deux frères éblouis par cette promesse, remercièrent très-vivement leur interlocuteur et acceptèrent les billets qu'il leur offrait. Il fut convenu que les trois Picards partiront ensemble et se mettraient en route le soir même.

Les frères P... se rendirent d'abord à leur domicile, pour y prendre leurs effets d'habillement, et, après avoir chargé sur leurs épaules les malles qu'ils comptaient emporter au pays natal, ils se dirigèrent vers la gare du Nord, place Roubaix, où leur nouvel ami leur avait assigné rendez-vous pour dix heures et demie du soir.

Devant la porte principale, ils trouvèrent l'individu en question, qui leur annonça que le train devait partir à onze heures; en même temps, il invita l'un des deux frères à lui remettre 3 francs pour le prix de son billet, et il pria l'autre de lui prêter, pour quelques minutes seulement, la somme de 5 francs.

Après avoir reçu ces deux paiements, il informa ses compagnons de voyage qu'il allait se rendre au contrôle de la gare, et qu'après avoir fait viser les trois billets de départ, il reviendrait, afin d'introduire les frères P... dans la salle d'attente. La pluie ayant cons/dérablement abaissé la température atmosphérique, l'obligeant à introduire dans sa poche un mouchoir très-fraîche, et, en conséquence, il emprunta, toujours pour quelques minutes, un paletot à celui des deux Picards qui lui avait déjà prêté cinq francs; puis, il disparut, et, comme le général anglais de la ballade, il ne revint pas. Les frères P..., après avoir attendu fort longtemps cet impudent emprunteur, comprirent enfin, mais un peu tard, qu'ils avaient été dupés par un escroc, et se décidèrent à porter plainte devant M. Patot, commissaire de police du quartier de la Porte-St-Denis.

— On lit dans le Droit :

« La dame R..., maîtresse couturière, rue Neuve-des-Petits-Champs, reçut, avant-hier, la visite d'une de ses anciennes ouvrières, jeune fille de seize ans, nommée Sydonie V..., qui venait lui demander de l'occupation. Elle l'accueillit avec une grande bonté, lui promit de l'employer dès le jour suivant et la retint à dîner.

Sydonie témoigna aussitôt sa reconnaissance de ces bons procédés, en s'emparant, tandis que sa maîtresse s'était un instant absentée, d'une fort belle montre appendue au-dessus de la cheminée. Elle la fit adroitement disparaître dans son chignon et resta encore une heure ou deux, causant avec aisance et mangeant avec appétit, comme si elle n'avait rien eu sur la conscience.

Après son départ, la dame R... voulut remonter sa montre et fut surprise de ne plus la trouver. Comme elle n'avait reçu aucune autre visite que celle de Sydonie, elle fut forcée de la regarder comme une voleuse. Cette découverte l'affligea beaucoup, et, connaissant l'adresse de la fille de la jeune fille, elle s'y rendit le lendemain matin, mais la montre n'y était pas.

Convaincue de la culpabilité de l'ouvrière, la dame R... la fit arrêter, puis elle alla la voir au poste où elle avait été enfermée et lui porta à manger.

Avouez votre faute, mon enfant, lui dit-elle; vous savez que je ne suis pas très-riche, rendez-moi ma montre et l'affaire en restera là.

Touchée de ces paroles, Sydonie retira la montre de son chignon, où elle la gardait toujours, et la remit à la dame R... Celle-ci aurait sans doute tenu sa parole en ne donnant pas suite à l'affaire; mais cela ne dépendait plus d'elle: on s'était aperçu de la restitution opérée par la coupable, et, après constatation, elle a été envoyée à la préfecture.

## VARIÉTÉS

### SŒUR ÉGÉRIE.

— Elle est donc morte ?  
— Oui, madame, répondit un petit monsieur en habit noir.  
— Et son testament ?  
— Va être ouvert ici, de suite, par le notaire.  
— Hériterons-nous ?  
— Il faut bien le croire, nous avons des droits.

— Quelle est donc cette créature si mal affublée qui vient se montrer ici ?  
— Oh ! celle-là, dit le petit homme en riant, n'aura pas grand-chose dans le testament; c'est la sœur de la défunte.

— Quoi ? c'est cette Anne qui fut séduite il y a quelques années par un homme de rien, un officier ?

— Oui, précisément.  
— Il faut qu'elle ait bien de l'audace de se présenter ici, devant une famille respectable.

— D'autant plus, reprit le petit homme, que sœur Égérie, une sainte, une religieuse d'une piété édifiante, n'avait pas pour elle un grand amour, sans doute.

En ce moment, Anne traversa la salle où s'était réunie la famille de la défunte; elle était pâle; ses beaux yeux étaient pleins de larmes; son visage était sillonné par les rides précoces tracées par le chagrin.  
— Que venez-vous faire ici ? lui dit avec hauteur madame de Villebois, la dame qui interrogeait tout à l'heure le petit homme héritier comme elle.

— Madame, répondit avec humilité la pauvre femme, je ne viens point ici réclamer une part qui ne m'appartient pas, que je ne dois pas revendiquer; je viens seulement parler à M. Dubois, le notaire de ma pauvre sœur, pour savoir si elle a parlé de moi à sa dernière heure... si elle m'a pardonné.

— Quoi ! vous voulez qu'on vous par-

donne ? dit arrogamment madame de Villebois, vous, la plaie d'une grande maison, qui avez fui avec un homme de rien, un soldat de Bonaparte, qui n'était même pas votre époux !

— Il le fut devenu, madame, répondit Anne, si la mort ne l'eût point frappé au champ d'honneur... Je ne dis cela que pour sa mémoire, qui m'est chère et que je veux faire respecter.

— Et vous, voulez-vous que l'on vous respecte, vous qui avez bravé l'autorité paternelle dans l'espoir d'une union indigne de vous ?

— Madame, j'ai été coupable, je le sais; mais j'ai tant souffert, j'ai tant pleuré, que j'espérais que Dieu prendrait pitié de moi... Si vous aviez comme moi souffert la misère et la douleur, madame; si vous aviez comme moi un enfant dont le sort futur vous tourmentait et qui n'est pas responsable des fautes de sa mère, vous sentiriez quelle cruelle expiation j'ai offerte à Dieu pour racheter les fautes de sa mère.

— Rien ne peut pardonner une faute, une mésalliance.

A cet instant un homme vénérable, le notaire Dubois, intervint.

— Cessez de reprocher à Anne une erreur que son père et sa sœur lui ont pardonnée. Anne a aimé un homme généreux, noble et bon, qui n'avait d'autre crime à se reprocher que sa pauvreté et l'obscurité de son nom. Néanmoins, s'il eût vécu, si la famille avait pu le connaître comme je l'ai connu, moi, son ancien ami, Anne serait aujourd'hui heureuse et respectée.

— Mais pourquoi cette femme est-elle ici ?

— Parce qu'elle doit y être, dit gravement le notaire; je l'ai priée d'y venir.

En ce moment l'ouverture du testament eut lieu.

Le notaire éleva la voix :

« Moi, saine d'esprit et de cœur, Égérie de Damfreming, retirée comme pensionnaire au couvent du Sacré-Cœur-de-Jésus, je dicte les volontés suivantes comme l'expression de mon désir formel et la clause principale de mon testament :

« Après ma mort, on trouvera 200,000 francs d'argent chez mon notaire, plus des bijoux, des hardes et des meubles, et un château d'une valeur de 200,000 fr. également.

« Au couvent où je suis retirée, on ne trouvera que mon livre d'Heures de la Vierge, saint volume qui est encore tel qu'il fut lorsque je l'emportai avec moi dans l'émigration.

« Je désire qu'on fasse de ces objets trois lots :

« Le 1<sup>er</sup> lot, les 200,000 fr. d'argent ;  
« Le 2<sup>e</sup> lot, le château, les meubles et les bijoux ;  
« Le 3<sup>e</sup> lot, mon livre d'Heures.

« J'ai pardonné à ma sœur Anne le chagrin qu'elle nous a causé, et je l'aurais consolé dans sa douleur si j'avais connu plus tôt son retour en France. — Je la comprends dans mon testament.

« Madame de Villebois, ma bien-aimée cousine, aura le premier choix ;

« Monsieur Vetry, mon beau-frère, aura le second choix ;

« Anne choisira la dernière. »

— Ah ! ah ! dit Vetry, sœur Égérie était bonne, et voilà un trait d'esprit.

— Anne n'aura que le livre de prières, fit en éclatant de rire madame de Villebois.

Le notaire interrompit la riieuse.

— Madame, dit-il, quel lot choisirez-vous ?

— Les 200,000 fr. en écus.

— Vous y êtes bien décidée ?

— Sans aucun doute.

Le notaire s'adressant alors à la sensibilité de cette femme, lui dit :

— Madame, vous êtes riche et Anne n'a rien... Ne pourriez-vous pas lui laisser ce lot et prendre le livre de prières que la bizarrerie de la défunte a voulu mettre en balance avec les autres parts ?

— Plaisantez-vous, monsieur Dubois ? s'écria madame de Villebois; il faut que vous soyez bien peu clairvoyant pour ne pas voir en tout ceci percer l'intention de sœur Égérie, notre très-honorée cousine... Elle savait que ce legs de son livre de prières tomberait à Anne qui doit choisir la dernière.

— Et qu'en concluez-vous ? s'écria le notaire.

— J'en conclus, j'en conclus... qu'elle a voulu dire à sa sœur que le repentir et la prière étaient le seul secours qu'elle devait attendre en ce monde.

En achevant ces paroles, madame de Villebois fit ensuite définitivement son choix de la fortune en argent. Vetry, comme on le pense, opta pour le château et tout ce qu'il contenait.

— Monsieur Vetry, dit encore M. Dubois, quand même l'intention de la défunte eût été de punir sa sœur, il serait noble à vous, millionnaire, de faire abandon d'une partie de votre lot à Anne, qui en a tant besoin.

— Merci de vos bons avis, mon cher, dit Vetry, le château est situé à la lisière de mes bois et me convient admirablement, d'autant mieux qu'il est tout meublé... Quant aux bijoux de sœur Égérie... ce sont des souvenirs... dont on ne doit jamais se départir.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le notaire, ma pauvre madame Anne, voici le livre d'Heures qui vous reste.

— Anne, suivie de son fils, bel enfant aux yeux d'azur, prit le vieux livre d'Heures de sa sœur, et le faisant embrasser après elle à son fils :

— Tiens, Hector, embrasse bien ce livre de la pauvre tante qui est morte... et qui t'aurait bien aimé... si elle t'avait

connu... Et quant tu sauras lire, tu prieras Dieu de te rendre bon et sage comme était ton père et plus heureux que ta mère infortunée.

Les assistants sentirent malgré eux leurs yeux se remplir de larmes.

L'enfant posa ses lèvres roses sur le vieux livre, et, faisant jouer le fermoir, il l'ouvrit.

— Oh ! maman, s'écria-t-il, comme il y a de belles images.

— Vraiment, dit la mère, heureuse de la joie de son fils adoré.

— Oui, La bonne Vierge en robe rouge tenant l'enfant Jésus dans ses bras... Mais pourquoi, maman, a-t-on mis du papier de soie dessus ?

— Pour que les gravures ne s'abiment pas...

— Mais, maman, pourquoi donc y a-t-il six papiers de soie à chaque gravure ?

La mère regarda... elle poussa un cri terrible et tomba dans les bras de M. Dubois, le notaire... qui disait aux personnes présentes :

— Laissez donc, ce ne sera rien; on n'en meurt pas... Toi, gamin, ajouta-t-il en prenant le livre d'Heures des mains d'Hector, donne-moi cela... (tu déchirerais les images).

Les héritiers se retirèrent en faisant mille commentaires sur l'évanouissement d'Anne et l'intérêt que le notaire lui témoignait.

Un mois après, ils rencontrèrent Anne et son fils, mis tous deux d'une manière simple et riche à la fois, qui se promenaient dans une jolie calèche à deux chevaux.

Ils prirent des informations et apprirent que madame Anne venait d'acheter un hôtel de 180,000 fr., et qu'elle avait donné à son fils des précepteurs pour toutes les sciences.

Ce fut pour eux un coup de tonnerre.

Madame de Villebois et M. Vetry se rendirent un matin chez le notaire.

Le bon Dubois travailla à son bureau.

— Nous vous dérangeons peut-être, dit l'arrogante dame.

— Il n'importe... J'étais en train de régulariser un achat de rentes sur l'Etat fait par madame Anne.

— Comment ! s'écria Vetry, après avoir équipé et maison montée, elle a des fonds à placer !

— Sans doute.

— Et d'où viennent-ils ?

— Comment ! vous ne vous en êtes point aperçus ?

— Quand ?

— Quand elle a poussé ce cri en regardant le livre d'Heures dont elle héritait.

— Nous n'avons rien vu.

— Oh ! j'ai cru que vous le saviez, fit le malin notaire. Le livre d'Heures contenait soixante gravures, et chaque gravure était recouverte par six billets de 1,000 francs.

— Grand Dieu ! dit Vetry foudroyé.

— Si j'avais su, cria madame de Villebois.

— Vous aviez le choix, ajouta le notaire, et moi-même je vous ai engagé à prendre le livre de prières; mais vous m'avez refusé.

— Aussi, qui pouvait s'attendre à trouver une fortune dans un bréviaire ?

— Cela s'explique, mademoiselle Égérie de Damfreming, la défunte avait souffert dans l'émigration, et, dans le cas où elle eût été obligée de fuir une seconde fois son pieux asile, elle avait caché dans son livre d'Heures, le seul bien qu'on avait respecté jadis, une fortune indépendante.

Les héritiers se retirèrent la rage au cœur.

Madame Anne est encore à Paris... Si vous passez dans la rue Laffitte, par un beau soir d'été, vous verrez un tableau charmant au premier étage, éclairé par les reflets des bougies...

Une femme qui fait joindre les mains à son fils, blond enfant de six ans, qui a ouvert devant lui le vieux livre d'Heures, auquel on a fait faire un étui d'or.

— Prie pour moi, enfant, dit la mère.

— Et pour qui encore ? dit l'enfant.

— Pour ton père, ton pauvre père, mort sans pouvoir t'aimer et te connaître...

— Faut-il prier le saint mon patron ?

— Oui, petit ami; mais n'oublie pas une sainte qui nous voit à travers le ciel et qui sourit dans les nuages à la femme coupable à qui elle a pardonné.

— Comment se nomme cette sainte-là, bonne maman ?

La mère alors, arrosant de pleurs la tête blonde de son enfant, répond :

— Elle se nomme... sœur Égérie.

LÉO LESPÈS.

## COURS DE LA BOURSE

Du 18 mai 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0/0..... 69 80	3/0/0... 69 40
4/0/0..... 98 40	4 1/2/0 98 40

## DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 41, rue Secarrebault, Lille.

Guérison du mal de dents  
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

## COMPAGNIE DES Mines de Béthune DÉPOT DE CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

### VENTE A L' HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 3 fr. 05 l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 2 fr. 20 l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

GROS 3 fr. 00 l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 2 fr. 10 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt mis en voiture pour la ville, (octroi com

GROS 2 fr. 95 l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual. 2 fr. 05 l'hectolitre, mesure de fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne

Au comptant (sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY représentant de la Compagnie, rue Pauvrière, 33 ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

## ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Lundi 20 mai 1867, à trois heures de relevée M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire, procédera publiquement en son étude à Roubaix, rue du Château, à la vente du bien suivant :

ROUBAIX, RUE DES RÉCOLLETES

## BELLE MAISON

d'habitation, à étage.

Avec un are 80 centiares de fonds et terrain en dépendant.

Tenant à MM. Vandewiel et Ithier.

Pour en disposer au 15 juin 1867. 19m. 6000

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix

Roubaix RUE DE LA RONDELLE, 43.

## Maison avec Atelier

DE CARROSSIER

Remise, écurie et 2 ares 60 centiares environ de fonds et terrain, occupés par M. Mesnil, carrossier, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1867, au loyer annuel de 700 francs, outre les impôts et l'assurance.

## A VENDRE

Pour en disposer au 1<sup>er</sup> juillet 1867.

Jeudi 23 mai 1867, à trois heures de relevée, ledit notaire DUTHOIT, procédera publiquement à cette vente, en son étude à Roubaix, rue du Château. 22m. 6925

Etude de M<sup>e</sup> DEBOEUF, notaire à Tourcoing successeur de M<sup>e</sup> HASSEBROUCQ.

## TOURCOING

RUE NEUVE DE ROUBAIX.

## LE SUPERBE ÉTABLISSEMENT

de MM. HUBERT-DESCAMPS & Cie comprenant maison de coucierge, divers bâtiments à usage de filature de laine récemment construit. Matériel industrie et 3598 MÈTRES CARRÉS de fonds et terrain.

## A VENDRE de gré à gré OU A LOUER.

En cas de vente, les plus grandes facilités seront accordées pour le paiement des prix.

Pour tous renseignements s'adresser audit notaire DEBOEUF.

Etude de M<sup>e</sup> DEBOEUF notaire à Tourcoing successeur de M<sup>e</sup> HASSEBROUCQ

## RONCQ

AU CHEMIN DES CHATS-HUANTS Conduisant à Tourcoing

## UNE FERME

et 6 HECTARES 78 ARES de lieu manoir et terres en labour, occupés par M. Augustin Dervaux-Roussel, au fermage annuel de 1200 fr. un pot de vin de 300 fr. payé comptant, outre les contributions, l'assurance et toutes les réparations. Selon bail finissant le 1<sup>er</sup> octobre 1868.

## A VENDRE à la main.

S'adresser audit notaire DEBOEUF.